



MAIRIE
DE
VOLONNE
04290

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 16
Qui ont pris part à la DCM : 14
Date de la convocation :
Le 9 juin 2026

dcm - N° 01 / 260615

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 004-210402442-20260615-DCM_01_260615-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Séance du 15 juin 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 15 juin, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (16) : Sandrine COSSERAT, Maud AMIGON, Dominique SEGRE, Michel BLASZCZYK, Sara BENKIRANE, Michel DELLA SAVIA, Yves BERTRAND, Sébastien RICHERT, Patrick DE TAXIS DU POET, Nathalie BOURRIEL, Joseph ROUX, Odile BONIKOWSKI, Renée VIARD SIRI, Claude FARGETON, Gilbert JAUME et Géraldine AMELIN.

ABSENTS (03) : Romane BONNELLE (procuration à Dominique SEGRE), Julien TAMINI (procuration à Sara BENKIRANE) et Bruno MAGNE (procuration à Gilbert JAUME).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Renée VIARD-SIRI

- **OBJET : Attributions des subventions 2026 aux associations**

Madame le Maire expose :

Consécutivement au vote du budget 2026 COMMUNE intervenu lors de la séance du 27 avril dernier, il convient d'attribuer, comme chaque année, les subventions de fonctionnement aux diverses associations communales et locales.

Ainsi, Madame le Maire propose et demande à l'assemblée de :

- Valider la répartition desdites subventions, telles que figurant sur le tableau présenté ;
- Arrêter et confirmer le montant global (à affecter) qui s'élève à la somme de 27 330,00 € au titre de 2026, selon la répartition suivante :

Subventions de fonctionnement aux associations	
Social	450,00 €
Sport / Ecoles	9 130,00 €
Culture / Tourisme / Environnement	17 750,00 €
Total	27 330,00 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :

- Valide les montants des subventions de fonctionnement destinées aux associations pour 2026, tels que présentées ;
- Arrête ladite répartition s'élevant à la somme de 27 330,00 € au titre de l'année 2026

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité

Articles comptables	Associations	Montant
Social		
65748	Foyer Socio-Educatif (C.E.S./C.- Reymond)	150,00
«	Retraités et Veuves de Gendarmerie	100,00
«	F.N.A.C.A. (Bléone-Durance)	150,00
«	Porte drapeaux	50,00
«	Sous-total	450,00
Sport / Ecole		
65748	APE (Association parents d'élèves de Volonne)	300,00
«	Société de chasse	500,00
«	Gymnastique volontaire	700,00
«	La boule volonnaise	700,00
«	Judo Club volonnais	1 500,00
«	Football club volonnais	1 500,00
«	USEP/Coopérative Ecole Elémentaire	1 400,00
«	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	1 300,00
«	Association sportive collège Camille Reymond	230,00
«	Durance Plongée Provence	100,00
«	Volonne Paddle	300,00
«	Durance ski	600,00
	Sous-total	9 130,00
Culture / Tourisme / Environnement		
65748	Comité des Fêtes	8 000,00
«	Volonne Initiatives	5 000,00
«	La Vieille Pierre volonnaise	2 500,00
«	Repair café Durance Provence	150,00
«	La Cistude	400,00
«	Bouchons d'amour	100,00
«	Volumna 930	1 000,00
«	UTL	100,00
«	Élan'C	500,00
	Sous-total	17 750,00
	Total	27 330,00

Vu et certifié exact.

La Secrétaire de séance,




Le Maire,

Sandrine COSSERAT

